

D-CODEURS

Objectifs

Lutter contre les inégalités d'accès et d'usage du numérique.

Public cible

Individus éligibles au service civique.

Contexte

Le programme D-Codeurs a été lancé en novembre 2016 par la Ligue de l'Enseignement. Il s'agit de former 500 jeunes en service civique afin qu'ils mettent en place des actions pour aller vers les populations éloignées des outils numériques.

Déroulement de l'action

Les « D-Codeurs » est un programme de service civique en faveur de l'inclusion numérique. Trois publics sont particulièrement concernés : les populations peu connectées, en leur proposant des ateliers dans des lieux de médiation numérique de proximité ; les publics scolaires et périscolaires en accompagnant les acteurs éducatifs dans la création d'actions d'initiation aux usages numériques ; et, enfin, les seniors grâce à des actions mises en place au sein des maisons de retraite et des clubs du 3ème âge. Les conditions d'accès et les régimes d'indemnisation et de protection sociale des « D-Codeurs » sont les mêmes que pour tout type de service civique. Pour mener à bien leur mission, les D-Codeurs bénéficient de cycles de formations et de plus de 100h d'activités pédagogiques en ligne.

Les volontaires en service civique sont indemnisés par l'Etat et encadrés par des structures de type Bureau information jeunesse, centre d'animation, maison de retraite, etc. Le contrôle est assuré par une fédération départementale de la Ligue de l'enseignement.

Résultats

Dans la région Centre Val-de-Loire, plusieurs types d'ateliers ont été mis en place par les volontaires en service civique : des ateliers pour lutter contre la fracture numérique, des ateliers pour sensibiliser la

Principe

Des volontaires en service civique sont formés pour accompagner la population à se saisir des outils numériques.

population sur l'information dans les réseaux sociaux (« théories du complot », harcèlement, etc.), et enfin, des ateliers à l'attention des enfants (apprendre à piloter un drone, créer des objets avec une imprimante 3D, etc.). Les jeunes qui se portent volontaires en service civique sont en général peu diplômés : 50% n'ont aucun diplôme, 30% ont le Baccalauréat, et 10 à 12% ont une formation équivalente au niveau BAC +2. A la fin de leur engagement, 3 grandes directions sont suivies par les jeunes. Soit les jeunes reprennent des études, soit ils se professionnalisent dans le secteur qu'ils ont découvert, soit enfin les jeunes disparaissent des radars à la suite de séjours de rupture (départs à l'étranger, déménagements, mais aussi changement de coordonnées téléphoniques).

Peu de choses probantes ont été mises en place dans le Loir-et-Cher sur le numérique car le département n'est pas une cité universitaire comme Orléans où les jeunes sont beaucoup moins difficiles à mobiliser. En 2019, seuls 2 services civiques ont été conclus sur des projets D-Codeurs :

1 service civique dédié aux D-Codeurs a été recruté par la médiathèque de Saint-Ouen. Il s'agissait, dans le cadre d'un projet visant à réduire la fracture numérique chez les jeunes et les seniors, de développer des ateliers en partenariat avec le FabLab de Vendôme. Le contrat de service civique n'a duré que 4 mois car le jeune, mineur et en décrochage scolaire au début de son contrat, est devenu majeur quelques mois après et a préféré rompre son contrat pour aller chercher un emploi plus rémunérateur afin de quitter le domicile de ses parents.

1 autre service civique dédié aux D-Codeurs était rattaché au CIDFF. En année de césure entre la licence et le master, le jeune en service civique travaillait sur des projets en lien avec les problématiques de genre, ainsi que sur un projet *ad hoc* du CIDFF qui avait pour but d'accompagner les migrants primo arrivants dans leur usage du numérique. Ce D-Codeur a duré 1 an.

CARTE D'IDENTITÉ

Porteur du projet :

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ligue de l'enseignement.

Partenaires techniques:

Ligue de l'enseignement du Loir-et-Cher, Agence du service civique, L'Agence du numérique, Internet sans crainte, Bibliothèques sans frontières, Les voyageurs du code, les D-Clics numériques et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

Date de début de l'action :

15 novembre 2016.

Textes de référence :

Articles L120-3 et suivants du Code du service national.

Pour en savoir plus :

www.laliguedelenseignement-41.fr/les-d-codeurs/

Contacts

Matthieu Muselet,
Directeur de la Ligue de l'enseignement
d'Indre-et-Loire,
délégué au numérique
02.47.05.44.28.

Simon Bouret,
Réfèrent service civique et D-Codeurs,
Ligue de l'enseignement du Loir-et-Cher,
02.54.43.40.12.